

MAIRIE LE MUNG

1, route de Saint-Savinien Le Bourg 17350 LE MUNG
Téléphone / Fax 05.46.90.17.37
Ouverture : lundi de 8h00 à 13h00, mercredi et vendredi 14h00 à 18h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille sept, le onze septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU.

Nombre de Conseillers: 10

Date de convocation: 5 septembre 2007

PRÉSENTS: MM RICHAUDEAU Jean-Louis, RENAULT Daniel, BRUNETEAU Guy, MICHAUD Gérard et MOUNIER Bruno Mmes ROCHET Françoise, RATEAUD Christine, BLANCAFORT Jacqueline, et ELSÉN Françoise

ABSENT ESCUSÉ : M GALVANI Serge

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme ROCHET Françoise

REGLEMENT DU CIMETIERE ET TARIF DE CONCESSIONS

Cette délibération annule et remplace celle reçue en sous-Préfecture le 14 septembre 2007.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de réalisation du columbarium et de la stèle dans le cimetière.

A cette occasion il propose au Conseil Municipal de réglementer le cimetière et notamment le columbarium ainsi que le jardin du souvenir.

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de règlement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✚ **Charge Monsieur le Maire de signer le règlement de cimetière annexé à la présente**
- ✚ **fixe les tarifs d'occupation du columbarium comme suit :**

| <i>Durée</i> | <i>Tarif</i> |
|------------------|--------------|
| <i>2 Années</i> | <i>50 €</i> |
| <i>5 Années</i> | <i>100 €</i> |
| <i>15 Années</i> | <i>250 €</i> |
| <i>30 Années</i> | <i>500 €</i> |

- ✚ **fixe le prix d'une concession dans le cimetière à 15 € le m².**
- ✚ **dit que l'ensemble de ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2007**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Mung

Le Maire, Jean-Louis RICHAUDEAU